2 octobre: Les Saints Anges Gardiens

Texte de l'Évangile (*Mt* 18,1-5.10): Alors Jésus appela un petit enfant; il le plaça au milieu d'eux, et il déclara: «(...) Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits, car, je vous le dis, leurs anges dans les cieux voient sans cesse la face de mon Père qui est aux cieux».

Les Saints Anges Gardiens

REDACTION evangeli.net (réalisé à partir de textes de Saint Jean-Paul II)
(Città del Vaticano, Saint-Sige)

Aujourd'hui, nous célébrons la mémoire des Anges Gardiens. L'Église, illuminée par la lumière provenant de la Sainte Écriture, a professé au fil des siècles la vérité sur l'existence des anges en tant qu'êtres purement spirituels, créés par Dieu. Ils sont dotés d'intelligence et de libre volonté, comme l'homme mais à un degré supérieur à celui de l'homme. Les anges sont donc des êtres personnels et, en tant que tels, ils sont aussi "une image et une ressemblance" de Dieu.

L'Église, chaque jour et à chaque heure, dans le monde entier, avant de commencer la prière eucharistique au cœur de la Sainte Messe, lance un appel "aux anges et aux archanges" pour chanter la gloire de Dieu "trois fois sainte". L'Église se joint ainsi aux premiers adorateurs de Dieu, dans le culte et dans la connaissance aimante du mystère ineffable de sa sainteté.

—L'Église croit et enseigne, sur la base de la Sainte Écriture, que la tâche des bons anges est la protection des hommes et la demande de leur salut. Les "Actes des Apôtres" nous font connaître notamment certains épisodes qui témoignent de cette demande des anges pour l'homme et son salut.